



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20160211-20160223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Délibération n° 2016/02/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|------------|
| EN EXERCICE | PRESENTS | VOTANTS |
| 42 | 31 | 38 |
| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 38 | 0 | 0 |

DATE DE LA CONVOCATION

01 février 2016

L'an deux mille seize, le 11 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix commune de Saint Pierre Bellevue, sur la convocation en date du 01 février 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, MEUNIER, PEROT, SCAFONE, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, MEYER, DERIEUX.
MMES SPRINGER, CAPS, LAGRAVE, SUCHAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, GRIZON, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, GUILLAUMOT, AUMEUNIER, LEHERICY, GAUDY, FAURE, MARTINEZ.
MMES JOUANNETAUD, MARCON, POUGET-CHAUVAT, COULAUD.

M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à M. JOUHAUD.
Mme JOUANNETAUD a donné procuration à M. RIGAUD.
Mme MARCON a donné procuration à M. SZCEPANSKI.
Mme POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. MEUNIER.
Mme COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE.
M. GUILLAUMOT a donné procuration à M. PATEYRON.
M. FAURE a donné procuration à Mme BATTUT.

Objet : création d'un poste d'ingénieur principal pour assurer la fonction de chef du service « environnement ».

Le Président rappelle le nouvel organigramme de la Communauté de communes et la nomination de chefs de services.

Il informe l'assemblée de la possibilité d'avancement de grade pour l'ingénieur territorial en charge du service « environnement » au grade d'ingénieur principal.

Considérant les responsabilités liées à cette fonction notamment en termes d'encadrement, de coordination et de contrôle de l'activité du service ;

Considérant les aptitudes et les excellents résultats de l'intéressée en matière de capacités d'encadrement, de compétences techniques et professionnelles et de qualités relationnelles ;

Au regard des capacités à exercer des fonctions d'un niveau supérieur portées au compte rendu de l'entretien professionnel 2015 ;

Le Président propose au Conseil communautaire de créer un poste d'ingénieur principal.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire

- Décide de créer un poste d'ingénieur principal assurant la fonction de chef du service environnement.
- De fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget 2016.
- Autorise le Président à effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse.
- Autorise le Président à nommer l'agent dans ses fonctions.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 15 février 2016

Pour copie conforme

Le Président,



Régis RIGAUD